

MONTPELLIER, le 28/11/2023

FACTURE



- SAS HECTARE

75 ZI Les Portes Domiciennes
 BP 30020 - RN 113
 34741 VENDARGUES CEDEX



Référence à rappeler : 20.340.246.014530.84 23334

Imputation : 340 401 T124A FA13



+



Objet : Branchement assainissement dn 160 (3) Lot 1, 2 et 5

Travaux réalisés du 20/09/2023 au 22/09/2023

Adresse des travaux : - SAS Hectare Rue du Château d'eau 34400 ENTRE-VIGNES

FACTURE N° 20 S0002 23 - 8195 sur DEVIS N° 20-196963

"Attention, Sauf indication contraire, la facture relative aux travaux commandés sera adressée au même nom et à la même adresse que le devis, Aucune modification ne sera possible après facturation"

Travo 2334762

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
1.1.1 Frais de démarches administratives pour ouverture de chantier, établissement des DT ou DICT, installation et signalisation du chantier	F	1,000	160,65	160,65	20,00
"3.1.1 Construction d'un branchement particulier isolé, d'une longueur maximale de 3 mètres en tuyau PVC de diamètre 160, 200 ou 250 mm. Les travaux comprennent :	u	3,000	1 484,34	4 453,02	20,00
- " l'installation de chantier, la démolition de la chaussée sur une largeur maximum de 1,00 m, les bords de la tranchée étant coupés francs et parallèles, le terrassement en tranchées, en terrain de toute nature jusqu'à une profondeur moyenne de 1,30 m dans l'embaras des conduites des étais, dans la vase ou la boue, l'export des déblais, la fourniture et la pose des tuyaux et pièces de raccordement (dont tabouret lesté, en PVC, à passage direct pour pipe diamètre 315 mm, h = 0,50 m, réhausse, tampon de regard, tampon en fonte, articulé, antivol, avec joint, classe C 250, ouverture minimale 225 mm), en fond de fouille, leur calage, la confection des joints, le percement du collecteur ou du regard en ciment armé, PVC, polypropylène ou fonte ductile, le raccordement sur le réseau privé à desservir ou le bouchonnage de la conduite en attente, le remblai autour de la conduite en sable de carrière concassé y compris la fourniture, le remblai en grave calcaire 0/31,5 puis grain de riz y compris la fourniture, la remise en état de la chaussée suivant nature existante, le nettoyage du chantier					
3.4.1 Plus-value aux prix des séries 3.1, 3.2, et 3.4 pour une profondeur moyenne de tranchée sur la longueur totale du branchement supérieure à 1,30 m par décimètre supplémentaire, par mètre, arrondi au décimètre supérieur.	dm/ml	36,000	18,95	682,20	20,00
1.3.3.1 - Pour canalisation jusqu'à DN 200 mm inclus	dm/ml	90,000	10,16	914,40	20,00
1.7.1 Plus-value à appliquer aux prix du chapitre 1 pour le croisement de branchements particuliers (conduites ou câbles) rencontrés dans la fouille. Le croisement sera payé	u	9,000	56,06	504,54	20,00
"8.4.2 Chantier de 0 à 20 ml	u	1,000	258,96	258,96	20,00
Ce prix rémunère forfaitairement par chantier:					
" les frais d'installation de chantier et de mise en station, l'intervention sur le terrain suivant les règles de l'art, le rattachement aux systèmes de projection, l'amenée et le repliement du matériel, les DICT auprès des concessionnaires de réseaux ainsi que les permissions de voirie sur voie publique et demande d'autorisation de franchissement d'ouvrage (pont, voies ferrées, canaux...) si nécessaire. La fourniture et pose des moyens de signalisation nécessaires à la sécurité du chantier, y compris feux ricolores, et le maintien des accès des riverains de jour comme de nuit. Plus généralement toutes les sujétions liées à la sécurité et à la protection de la santé des personnels					

Montant H.T.				6 973,77	
--------------	--	--	--	----------	--

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	6 973,77	20,00	1 394,75	8 368,52

Montant TTC	8 368,52 €
Acompte versé	5 857,00 €
Reste à payer	<u>2 511,52 €</u>

Lors du paiement, merci de rappeler votre numéro de référence.

Veuillez trouver ci-dessous les éléments pour un paiement par virement :

Nom de la Banque : SOCIETE GENERALE

IBAN : FR76 3000 3014 3000 0200 7529 105

BIC : SOGEFRPP

Règlement à effectuer avant le 28/12/2023, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux

